



GRFB2MC

2024 - 2025

Master de spécialisation en gestion des risques financiers

(horaire décalé)



GRFB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Une gestion financière saine a toujours été essentielle au succès des entreprises. L'importance de ce facteur s'est encore accrue au cours des dernières années suite à la complexification et l'internationalisation des marchés. La volatilité des marchés monétaires et des capitaux, la recherche de sources de capital bon marché, les modifications de régulation et des lois fiscales affectant le monde financier sont autant d'exemples de cette complexité.

GRFB2MC - Profil enseignement

○ BGERF2115	Gestion des risques et alm	Yves Mathieu	PR [q2] [45h] [9 Crédits] ⓘ
○ BGERF2117	Réglementation et éthique	Annemie Rombouts	PR [q2] [15h] [3 Crédits] ⓘ

○ Une unité d'enseignement au choix parmi :

⊗ BGERF2121	Comptabilité	Bruno Colmant	PR [q1] [15h] [3 Crédits] ⓘ
⊗			

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GRFB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu

PÉDAGOGIE

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux, mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs.

Un mémoire est également prévu. Celui-ci offre aux étudiant-e-s l'occasion d'étudier de manière approfondie un aspect particulier de la gestion des risques financiers.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les